

CABINET

Arrêté n° 2646 /MDN/CAB

Portant nomination du chef de division de la logistique  
du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie sol-sol. ✕

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

  
DGRH/MDN

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;



Vu le décret n° 2002-39 du 3 janvier 2002 portant création, attributions et organisation du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie sol-sol ;

  
DGAF/MDN

Vu le décret n° 2009-398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

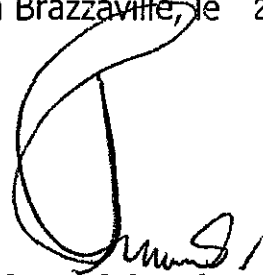
**Arrête :**

**Article premier :** Le commandant **OKABANDIE Chardon Maurice** est nommé chef de division de la logistique du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie sol-sol.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 mars 2023



**Charles Richard MONDJO.-**